

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/08/2024 - 22194 - 2022 B 07362 - 920 321 924 - 3C SENART

AQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 28 AOUT 2024

SOUS LE N°

22194

SAS 3C SENART

31/12/2023

Gestion

*Copie certifiée conforme
Thierry ANCIEN -
Président
L. B. - g. ch.*





Soldes Intermédiaires de Gestion - Négoce

31/12/2023

	Au 31/12/2023	%		%	Écart N / (N-1)	%
Ventes de marchandises	319 646	100,00		100,00	319 646	100,00
Coût achat marchandises vendues	95 434	29,86			95 434	100,00
Marge commerciale	224 211	70,14			224 211	100,00
Production vendue		100,00		100,00		
Production stockée						
Production immobilisée						
Consommation de matières et sous-traitance	8 966				8 966	100,00
Marge de production	-8 966				-8 966	-100,00
Chiffre d'affaires H.T	319 646	100,00		100,00	319 646	100,00
Marge brute globale	215 245	67,34			215 245	100,00
Autres achats et charges externes	120 091	37,57			120 091	100,00
Valeur ajoutée	95 154	29,77			95 154	100,00
Subventions d'exploitation	1 000	0,31			1 000	100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 528	0,48			1 528	100,00
Charges sociales du personnel	127 494	39,89			127 494	100,00
Excédent brut d'exploitation	-32 868	-10,28			-32 868	-100,00
Reprises sur charges et transferts						
Autres produits	48	0,00			48	100,00
Dotations aux amortissements et provisions	15 450	4,83			15 450	100,00
Autres charges	16 211	0,05			16 211	100,00
Résultat d'exploitation	-64 481	-20,16			-64 481	-100,00
Quote-part de résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières	11 766	3,67			11 766	100,00
Résultat courant avant impôts	-76 248	-23,84			-76 248	-100,00
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	-76 248	-23,84			-76 248	-100,00

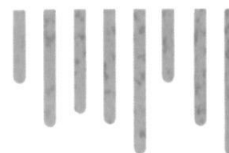


Soldes Intermédiaires de Gestion - Négoce (Détail)

31/12/2023

Période du 11/10/2022 au 31/12/2023 (Bilan)

Soldes Intermédiaires de Gestion	31/12/2023	Néant	%
Ventes de marchandises	319 646,40	0,00	NS
70720000 VENTES 10%	256 213,13	0,00	NS
70721000 VENTES 5,5%	60 448,90	0,00	NS
70721300 VENTES 20%	349,80	0,00	NS
70740000 VENTES 10% U.EATS	2 634,57	0,00	NS
Coût d'achat des marchandises vendues	95 434,42	0,00	NS
60370000 VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	-6 672,90	0,00	NS
60710000 ACHATS DE MARCHANDISES	100 814,90	0,00	NS
60750000 ACHAT BOUTIQUE	2 360,98	0,00	NS
60970000 RABAIS SUR ACHATS DE MARCHANDISES	-1 068,56	0,00	NS
<i>Marge commerciale</i>	<i>224 211,98</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Consommation de matières et sous-traitance	8 966,35	0,00	NS
60110000 ACHATS EMBALLAGES	8 966,35	0,00	NS
<i>Marge de production</i>	<i>-8 966,35</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
<i>Marge brute globale</i>	<i>215 245,63</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Autres achats et charges externes	120 091,14	0,00	NS
60612000 ELECTRICITE	5 316,33	0,00	NS
60630000 FOURN. ENT. ET PETIT EQUIP.	7 781,44	0,00	NS
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	318,97	0,00	NS
60650000 VETEMENT DE TRAVAIL	2 561,90	0,00	NS
61100000 SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	634,88	0,00	NS
61100100 MANAGEMENT FEES KRISTY	24 263,00	0,00	NS
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	30 182,08	0,00	NS
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	534,00	0,00	NS
61350300 ABONNEMENT WE COMPTA.COM	484,00	0,00	NS
61350500 ABNMT INFOWAY	216,02	0,00	NS
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	17 024,52	0,00	NS
61520000 ENT. SUR BIENS IMMOBILIERS	2 048,55	0,00	NS
61525000 CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX	3 136,56	0,00	NS
61550000 ENT. SUR BIENS MOBILIERES	1 251,00	0,00	NS
61561000 ABONT MONETIQUE	288,40	0,00	NS
61562000 MAINTENANCE CAISSE	948,00	0,00	NS
61563000 MAINTENANCE BORNE	76,50	0,00	NS
62220100 FRAIS DE SERVICE UBER EATS	1 029,39	0,00	NS
62220110 ECO CONTRIBUTION	9,42	0,00	NS
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	4 722,00	0,00	NS
62260100 HONORAIRES AVOCAT	3 694,82	0,00	NS
62260900 HONRAIRES JURIDIQUES	1 347,00	0,00	NS
62262000 HONORAIRES GESTION BAILLEUR	905,47	0,00	NS
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	309,86	0,00	NS
62410000 TRANSPORT	424,96	0,00	NS
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	16,67	0,00	NS
62560000 MISSIONS	17,48	0,00	NS
62570000 RECEPTIONS	21,55	0,00	NS
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	6,28	0,00	NS
62620000 TELEPHONE	407,94	0,00	NS
62710000 FRAIS ACHATS TITRES	24,58	0,00	NS
62780000 AUTRES FRAIS DE BANQUE	1 810,04	0,00	NS
62780100 FRAIS CB	1 144,02	0,00	NS
62780300 FRAIS CARTE TR 1 GENERATION	451,04	0,00	NS
62780400 FRAIS DOSSIER PRET	1 333,33	0,00	NS
62780500 FRAIS CARTE CONECS	1 195,67	0,00	NS
62780600 FRAIS C.GARANTIE PRET	487,50	0,00	NS
62810000 COTISATIONS	3 665,97	0,00	NS
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>95 154,49</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>



**Soldes Intermédiaires de Gestion - Négoce
(Détail)**

31/12/2023

Période du 11/10/2022 au 31/12/2023 (Bilan)

Soldes Intermédiaires de Gestion	31/12/2023	Néant	%
Subventions d'exploitation	1 000,00	0,00	NS
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000,00	0,00	NS
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 528,93	0,00	NS
63182000 PROV.CHARGES FISCALE/CP	261,08	0,00	NS
63330000 FORM. CONTINUE ORGANISMES	527,13	0,00	NS
63350000 TAXE D'APPRENT. ORGANISMES	651,68	0,00	NS
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	89,04	0,00	NS
Charges de personnel	127 494,00	0,00	NS
64110000 APPOINTEMENTS	97 336,55	0,00	NS
64126000 PROV. CONGES PAYES BRUT	8 702,59	0,00	NS
64140000 AVANTAGES EN NATURE	70,55	0,00	NS
64143000 IND.RUPT.CONVENTIONNELLE	3 336,74	0,00	NS
64510000 URSSAF	10 511,76	0,00	NS
64520000 PREVOYANCE	578,01	0,00	NS
64530000 RETRAITE	1 991,87	0,00	NS
64580000 CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	11,67	0,00	NS
64586000 PROV.CONGES PAYES CHARGES	1 232,79	0,00	NS
64710000 CHEQUE CADEAUX SALARIES	690,00	0,00	NS
64740000 TICKETS RESTAURANTS	1 770,00	0,00	NS
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 261,47	0,00	NS
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>-32 868,44</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Autres produits	48,22	0,00	NS
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	48,22	0,00	NS
Dotations aux amortissements et provisions	15 450,22	0,00	NS
68110000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS I	15 450,22	0,00	NS
Autres charges	16 211,23	0,00	NS
65101000 REDEVANCE CA	12 761,67	0,00	NS
65102000 REDEVANCE MARKETING	3 171,27	0,00	NS
65400000 PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	266,42	0,00	NS
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	11,87	0,00	NS
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-64 481,67</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Charges financières	11 766,47	0,00	NS
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	4 702,52	0,00	NS
66150000 INTÉRÊTS DES COMPTES COURANTS ET DÉPÔTS	7 063,95	0,00	NS
Résultat courant avant impôt	-76 248,14	0,00	NS
Résultat de l'exercice	-76 248,14	0,00	NS

A=QUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

SAS 3C SENART

31/12/2023

Déclaration et liasse fiscale

edi-tdfc

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	11102022	et clos le	31122023
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 3C SENART	
SIRET 9 2 0 3 2 1 9 2 4 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 COUR PIERRE BEZANCON	
94440 MAROLLES EN BRIE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	76248	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies					
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies					
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies					
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A					
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies					
Société d'investissement immobilier cotée					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Autres dispositifs					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1/C-2 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP V5.11.1

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AEQUITAS 9 RUE DELESALLE ZA DU PRE CATELAN 59110 LA MADELEINE	
Tél: 0327080240	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 26042024 Lieu: MAROLLES EN BRIE
	Qualité et nom du signataire: M AMICHAUD - PRESIDENT
	Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 3C SENART</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>5 COUR PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES EN BRIE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Numéro SIRET * <u>9 2 0 3 2 1 9 2 4 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>13/11/2012</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ •	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	11765	134850
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2281	19055
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1403	8470
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI		13750
TOTAL (II) BJ		BK	15450	176126	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS •	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	6672	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1056	
		Autres créances (3) BZ	CA	17323	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	2053
Disponibilités CF	CG		75992		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	18613		
	TOTAL (III) CJ	CK	121711		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	15450	297838	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SASU 3C SENART		Néant ☐ *	
		Exercice N 31122023			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 10000..)	DA	10000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-76248		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	-66248	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	180316		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	97028		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62913		
	Dettes fiscales et sociales	DY	23791		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	36		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	364086		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	297838		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	207719		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART					Néant ☐			
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	319646	FB		FC	319646	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	319646	FK		FL	319646	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	1000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	48		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	320694
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	102107	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-6672	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8966	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	120091	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1528	
	Salaires et traitements *					FY	109446	
	Charges sociales (10)					FZ	18047	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA	15450
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
		Autres charges (12)					GE	16211
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	385176
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-64481
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11766	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11766	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-11766	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-76248	



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053

Désignation de l'entreprise SASU 3C SENART										Néant ☐ *			
										Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	320694		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	396942		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	-76248		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *								HP		
			– Crédit-bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	7063		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				facultatives		A6	obligatoires		A9			
					dont cotisations facultatives Madelin		A7						
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N				
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			

Edité à partir de Loop V5.11.1

Désignation de l'entreprise SASU 3C SENART										31122023		Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	146615	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU	21336	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	9874	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP	177826	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T			
	Autres participations				8U			8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P			1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U		1V	13750		
	TOTAL IV				1Q			1R		1S	13750		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG			ØH		ØJ	191576	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4						
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN			CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR			MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS			MG		MH	146615	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ		MK	21336	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU			MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV			MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS		MT	9874	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC			ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY			NG		NH	177826	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F	13750	2G		
	TOTAL IV				I3			NJ		NK	13750	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK		ØL	191576	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise SASU 3C SENART		31122023		Néant ☐ *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH		
TOTAL I		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW 11 765	PX	PY 11 765		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA 2 281	QB	QC 2 281		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM 1 403	QN	QO 1 403		
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT		
TOTAL II		QU	QV 15 450	QW	QX 15 450		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP 15 450	ØQ	ØR 15 450		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM		
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Désignation de l'entreprise SASU 3C SENART		31122023		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
	UG	UH				
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

Edite à partir de Loop V5.11.1

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART				31122023		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13750	UV		UW	13750			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1056		1056					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	520		520					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11636		11636					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5166		5166					
	Charges constatées d'avance		VS	18613		18613					
	TOTAUX		VT	50743	VU	36993	VV	13750			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	316		316						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	180000		23632		104825	51541			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	99		99						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62913		62913						
Personnel et comptes rattachés		8C	17492		17492						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5913		5913						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	102		102						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	282		282						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	96929		96929						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	36		36						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	364086	VZ	207719		104825	51541			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	180000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SASU 3C SENART		Exercice N clos le 31/12/2013					
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET		Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS							
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)		IT				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	L7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		I8			
		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 %					
		Zn					
		WN					
		WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU				
		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3				
TOTAL I			WR				
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
			WS 76248				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E *			WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)			WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		WV				
			WH				
			WP				
			WW				
			XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *			ZY			
Majoration d'amortissement *			XD				
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH 76248			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI			
			Déficit (II moins I)	XJ	76248		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL			
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO 76248		



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART		31122023	Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	7 624 8
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	7 624 8
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	10196
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
Total des charges à payer			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Exercice N clos le : 31122023

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE										
						ZF										
	TOTAL I	ØF				TOTAL II	ZH									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	24897									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 31416					XQ	48440									
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	10979									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	1038									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	34734									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	120091									
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	1528									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	1528									
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	29279									
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	22985									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *					ØB	97336									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%									
	- Numéro de centre agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL												
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC												
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO												
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

edi-tdfc

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (2)	Long terme (10)		Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique				
		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable: à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C

Désignation de l'entreprise : **SASU 3C SENART**

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU 3C SENART		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E

Désignation de l'entreprise: SASU 3C SENART		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 1 1 1 0 2 0 2 2		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 3	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	7
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	319646
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	319646
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	48
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1000
Variation positive des stocks		OD	6672
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	7721
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	127052
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	72696
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	16211
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	215959
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	111407
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	111407
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	255717
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	1 1 / 1 0 / 2 0 2 2
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

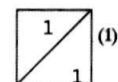


17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

92032192400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3C SENART

ADRESSE (voie) 5 COUR PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES EN BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

10000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS

Dénomination KRISTY

N° SIREN (si société établie en France) 823970009

% de détention 100,00

Nb de parts ou actions 10000

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440

Commune MAROLLES EN BRIE

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 2 0 3 2 1 9 2 4 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3C SENART

ADRESSE (voie) 5 COUR PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES EN BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Edité à partir de Loop V5.11.1

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

3C SENART
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 RUE PIERRE BEZANCON
94440 MAROLLES-EN-BRIE
920 321 924 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENCE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur Thierry AMICHAUD, Président de la société KRISTY, associée unique et Présidente de la société 3C SENART, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Il convient de préciser que l'exercice clos le 31 décembre 2023, premier exercice social de la société, comporte une durée de 15 mois.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 319 646,40 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 048,22 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 104 400,77 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 120 091,14 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 528,93 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 109 446,43 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 18 047,57 euros.



L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 7 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 15 450,22 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 16 211,23 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 385 176,29 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -64 481,67 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -11 766,47 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -76 248,14 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par une perte de – 76 248,14 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 297 838,20 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de – 76 248,14 euros qui serait imputée sur le compte « report à nouveau », qui sera débiteur du même montant.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou de la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la présente décision.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associée unique :

- Un compte courant entre la société KRISTY et la société :

Le compte courant de la société KRISTY, associée unique et Présidente, présente un solde créditeur de 96 929,41 euros au 31 décembre 2023, avec des intérêts d'un montant de 7 063,95 euros.

- Convention de prestation de services et d'encadrement des fonctions de direction entre la société KRISTY et la société :

Convention dont les charges se sont élevées à 24 263,00 euros.

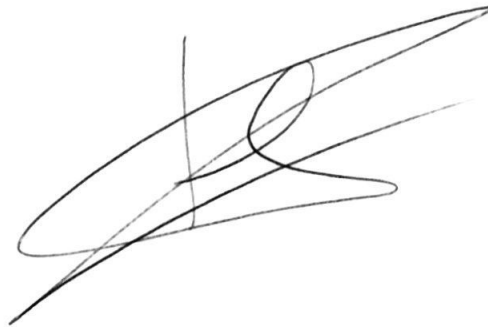
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.



Fait à MAROLLES-EN-BRIE
Le 26 avril 2024

Monsieur Thierry AMICHAUD



3C SENART
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 RUE PIERRE BEZANCON
94440 MAROLLES-EN-BRIE
920 321 924 RCS CRETEIL

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 MAI 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à – 76 248,14 euros au compte « report à nouveau », qui sera débiteur du même montant.

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé par la Société, à savoir :

- Un compte courant entre la société KRISTY et la société :

Le compte courant de la société KRISTY, associée unique et Présidente, présente un solde créditeur de 96 929,41 euros au 31 décembre 2023, avec des intérêts d'un montant de 7 063,95 euros.

- Convention de prestation de services et d'encadrement des fonctions de direction entre la société KRISTY et la société :

Convention dont les charges se sont élevées à 24 263,00 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.